



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Gestion et traitement des eaux,
boues et déchets

de l'Université des Antilles et
de la Guyane - UAG

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Antilles-Guyane

Établissement déposant : Université des Antilles et de la Guyane - UAG

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Gestion et traitement des eaux, boues et déchets

Secteur professionnel : SP8-Services aux collectivités

Dénomination nationale : SP8-3 Protection de l'environnement

Demande n° S3LP150009163

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : IESG (Campus de Troubiran, Cayenne).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : L'ADEME.

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Gestion et traitement des eaux, boues et déchets* a pour objectif de former des techniciens/chargés de mission pour des sociétés ou des collectivités spécialisées dans le traitement et la gestion des eaux (potables et usées) ou des déchets (tri sélectif et valorisation). Cette formation, exclusivement en formation initiale, ouverte en 2002 sur la base d'une option d'une licence professionnelle a évolué vers une spécialité à part entière en 2006 avec une ouverture tous les deux ans.

Dans ce but, elle apporte aux étudiants aussi bien les connaissances techniques (procédés de gestion et de traitements des eaux d'une part, et d'autre part, les techniques de gestion, de valorisation et d'élimination des déchets), mais également le cadre juridique (législations et réglementations) qui accompagne ce secteur d'activité. Les étudiants sortent donc avec les compétences nécessaires à la conception, au dimensionnement, au suivi et au pilotage d'installations techniques (centre de production, de tri, de stockage et d'élimination). Si cette formation ne rencontre pas de concurrence sur la région, des licences professionnelles analogues existent en métropole dont elle se distingue par l'incorporation de volets spécifiques à la région (climat tropical, aspects énergétiques, diversité des populations et des modes de vie).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le secteur de l'environnement, la lutte contre la pollution de l'eau et des sols sont aujourd'hui des secteurs en expansion dont la problématique prend de plus en plus d'importance. L'impact des déchets et de la pollution sur l'environnement et la santé est donc une question sensible pour les collectivités locales, les organismes publics, et les entreprises. Pourtant, il est reconnu que la Guyane présente un retard dans le secteur des traitements des eaux et des déchets. Associé avec un fort taux de chômage local, le besoin en formations professionnalisantes est donc incontestable. Cette licence professionnelle se situe donc dans un créneau porteur et bénéficie d'un contexte socio-économique régional propice.

Après une dizaine d'années d'existence, cette formation dispose d'un savoir-faire professionnel indéniable. En effet, les 500 heures de la formation sont réparties en cinq unités d'enseignements (80 heures pour le module d'harmonisation, 100 heures pour les modules transverses, 100 heures pour les outils de caractérisation d'un environnement et d'analyse des problématiques liées à son aménagement, 100 heures pour l'étude globale des procédés de traitements des eaux et 120 heures pour les spécialisations). Ainsi, le contenu pédagogique est donc cohérent avec les métiers visés par la formation même si un léger déséquilibre apparaît entre le traitement des eaux et celui des déchets (uniquement deux fois 60 heures sont dispensées dans ce domaine). S'il est indiqué que les modalités de contrôle des connaissances respectent les directives ministérielles, l'absence de leurs descriptions détaillées ne permet pas de juger leur pertinence.

Malgré une limitation des promotions à 16 étudiants tous les deux ans, le taux de pression reste stable (2/1). Si l'origine des candidats est bien diversifiée, les BTS et les DUT restent le plus grand vivier de candidats (~80 % des dossiers) avec une légère augmentation du pourcentage de candidatures des formations locales. Malgré un retard avéré dans le secteur des traitements des eaux et des boues, le marché de l'emploi semble difficile : l'insertion professionnelle immédiate reste modeste (50 %) et s'accompagne d'une poursuite d'étude croissante qui atteint pour la dernière promotion 40 % sans qu'il soit fourni d'explications ou d'actions correctrices. Etant donné que ces chiffres sont issus de l'enquête mise en place par l'établissement sur une et une seule promotion (les enquêtes nationales et les résultats sur la promotion 2009/2010 ne sont pas fournis), il est difficile de juger avec pertinence de l'impact de la formation. Par contre, cela montre qu'un sérieux effort doit être fourni pour améliorer le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

En ce qui concerne l'équipe pédagogique, sa composition (11 professionnels, 6 universitaires et 3 enseignants) montre le fort taux d'implication du monde professionnel dans cette formation qui, avec plus de 50 % du volume horaire global, amène un caractère professionnalisant indéniable. En revanche, l'absence de détails concernant l'animation et le fonctionnement de cette équipe (composition et fonctionnement des conseils de pilotage et de perfectionnement) est dommageable. L'autoévaluation est également succincte et se résume à des observations générales ; les modalités avec lesquelles elle a été réalisée ne sont pas décrites.

- Points forts :

- Plus de 50 % du volume horaire confié aux professionnels.
- Les contenus pédagogiques adaptés aux problématiques locales.
- Le contexte socio-économique favorable.

- Points faibles :

- Le suivi du devenir des étudiants (taux d'insertion professionnelle).
- L'absence de comité de pilotage et/ou perfectionnement.
- Le manque d'ouverture à la formation continue que ce soit via des contrats d'apprentissage ou bien, des contrats de professionnalisation.

- Recommandations pour l'établissement :

Pour permettre à cette licence professionnelle d'assurer son objectif premier d'insertion professionnelle immédiate, il est recommandé d'améliorer le suivi du devenir des étudiants. La mise en place de conseil de pilotage et/ou comité de perfectionnement associant les professionnels impliqués dans l'équipe pédagogique permettrait de faire évoluer la formation au plus près des attentes du monde professionnel. En se basant sur les résultats des enquêtes internes et nationales, ces différents conseils devront, en 1^{er} lieu, mener des actions correctrices afin de limiter, voire réduire le taux de poursuite d'étude.



L'étude sur les possibilités d'une ouverture annuelle doit être poursuivie avec, en parallèle, un effort de communication afin d'augmenter la lisibilité de la formation et d'assurer ainsi un flux d'étudiants suffisant. Le cas échéant, le développement de l'alternance, avec la mise en place de contrat de professionnalisation et la recherche d'entreprises susceptibles d'accueillir des apprentis sont également des voies à explorer afin d'augmenter le taux d'insertion professionnelle mais aussi, de parfaire les projets professionnels des étudiants et ainsi, limiter les poursuites d'étude.



Observations de l'établissement

Présidence

Dossier suivi par :

Antoine Delcroix

Fixe : 0590 48 33 83

Mobile : 0690 28 10 27

Mail : adelcroi@univ-ag.fr

**La Présidente de l'Université des Antilles
et de la Guyane**

A

**Monsieur le Président de l'AERES,
AERES,
20, rue de Vivienne,
75002 Paris**

Pointe-à-Pitre, le 12 septembre 2014

Nos réf. :

UAG-PRES/CMC/AD/DSA/N°2014 - 1417

Monsieur le Président,

L'établissement ne formule pas d'observation concernant le rapport provisoire reçu pour la **licence professionnelle protection de l'environnement / Gestion et traitement des eaux, boues et déchets (dossier : S3LP150009163)**.

Je n'émet donc pas d'objection à une publication en l'état de ce rapport.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour la présidente de l'université des
Antilles et de la Guyane et par délégation de signature,


Le Directeur de cabinet
Jacky NARAYANINSAMY

Corinne MENCE-CAZTER

